Québec

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS
AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA SCIENCE
SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE
MAÎTRISE ÈS SCIENCES VÉTÉRINAIRES
(U. DE MONTRÉAL)

Code: 2301-0017

Avis no 85.8
Dépôt légal - 4e trimestre
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-12795-1
Sainte-Foy, le 20 décembre 1985

TABLE DES MATIERES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 3

3.1 Évaluation de qualité 3
3.2 Évaluation d'opportunité 4
3.3 Points perfectibles du projet 6

3.3.1 Agencement et durée des études de médecine vétérinaire 6
3.3.2 Relations du projet de M.Sc.Vét. avec les M.Sc. déjà offertes par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal 7
3.3.3 Quelques éléments du projet de programme lui-même 9

3.4 Conclusion 13

4. RECOMMANDATION 15

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme:	Maîtrise ès sciences vétérinaires
Appellation et abréviation du grade:	Maître ès sciences vétérinaires (M.Sc.Vét.)
Nom de l'établissement:	Université de Montréal (Faculté de médecine vétérinaire)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

L'Université de Montréal qui offre déjà, par l'entremise de sa Faculté de médecine vétérinaire, les programmes suivants:

- au niveau du 1er cycle:

  . un doctorat en médecine vétérinaire (D.M.V.),

- au niveau du 2e cycle:

  . trois maîtrises de recherche (M.Sc.): la première en anatomie et physiologie vétérinaires, la seconde en pathologie et microbiologie vétérinaires et la troisième en sciences cliniques vétérinaires,

  . un certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (IPSAV),

  . un diplôme en médecine vétérinaire préventive,

a soumis au Comité des programmes un projet de maîtrise ès sciences vétérinaires se présentant comme une maîtrise à vocation professionnelle dont l'objectif est de former des vétérinaires spécialistes.

Entre autres arguments avancés pour appuyer son projet, l'Université de Montréal a fait valoir que:

- l'importante industrie agro-alimentaire du Québec éprouve un besoin croissant de vétérinaires spécialistes;

- l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ) et l'Office des professions du Québec ne peuvent reconnaître le statut de vétérinaire spécialiste en l'absence d'un programme d'enseignement supérieur susceptible d'assurer ce type de formation;

- seule institution francophone du genre en Amérique du Nord, la F.M.V. de l'Université de Montréal est également la seule faculté nord-américaine de médecine vétérinaire à ne pas offrir de programme de formation professionnelle supérieure;

- l'implantation de la M.Sc.Vét. entraînerait l'implication des résidents comme auxiliaires d'enseignement au niveau du D.M.V., ce qui se traduirait par une réduction sensible de la charge de travail actuelle (l'équivalent de plus de 20 crédits par session) des professeurs concernés;

- l'absence d'un tel programme contribue à mettre en cause l'agrément de la F.M.V. de l'Université de Montréal par l'organisme américain d'agrément des facultés et écoles de médecine vétérinaire, l'American Veterinary Medical Association (AVMA).

En relation avec ce dernier argument il faut signaler ici un évènement important non mentionné dans le dossier de présentation car intervenu en avril 1985, c'est-à-dire après son envoi au Comité des programmes. A cette date la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal a obtenu - pour la première fois qu'elle est évaluée, depuis les années 1950, par cet organisme - un agrément complet («full accreditation») de l'A.V.M.A.. C'est en bonne partie parce qu'elle préparait alors son projet

de maîtrise ès sciences vétérinaires et un autre de réaménagement de son programme de D.M.V.[1], que cette faculté s'est vue décerner un agrément complet en 1985. En effet, lors de son avant-dernière visite d'évaluation effectuée en 1982, l'A.V.M.A. ne lui avait accordé qu'un agrément limité pour deux années additionnelles («limited accreditation for an additional two years».)[2], en lui recommandant, entre autres, dans son rapport d'évaluation, de procéder à un allégement de son programme de D.M.V., à l'étoffement de ses ressources professorales[3] et au développement de son enseignement post-D.M.V.

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation de qualité

Le Sous-comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ a rendu un avis favorable sur la qualité du projet de M.Sc.Vét. soumis par l'Université de Montréal. Dans leur avis toutefois, les membres de ce sous-comité:

> «désirent souligner (1) les remarques (des quatre experts auxquels ils se sont adressés) visant à corriger les déficiences observées concernant le département de radiologie (2) celles visant à favoriser la collaboration avec d'autres facultés (3) ainsi que celles suggérant d'assurer un meilleur équilibre entre les activités de stages et les cours du tronc commun. (4) Ils soulignent enfin

---

1 Ce projet devrait être soumis sous peu au Comité des programmes.

2 A l'issue de la visite d'évaluation précédente, soit celle de 1977, l'A.V.M.A. n'avait accordé à la Faculté de médecine vétérinaire de l'U. de Montréal qu'un agrément probatoire (probational accreditation»).

3 Une précision s'impose: le dossier de présentation du projet de M.Sc.Vét. prévoit que l'embauche de 10 professeurs est nécessaire pour l'implantation de cette maîtrise.

les remarques concernant l'ajout de ressources humaines et engagent l'Université de Montréal à donner suite, sur cette question, à ses intentions».

Dans sa lettre de transmission de cet avis de qualité au président du Comité des programmes, le vice-recteur à l'administration de l'Université de Montréal a reconnu le bien fondé de ces quatre remarques et a indiqué que son établissement était disposé à prendre les mesures correctives appropriées.

3.2 Évaluation d'opportunité

Quant aux six experts ou organismes retenus par le Comité des programmes, cinq d'entre eux se sont prononcés d'une façon favorable sur la question de l'opportunité de l'implantation du projet. Les arguments qu'ils ont utilisés pour justifier leur position peuvent se résumer ainsi:

- «Les statistiques sur l'agro-alimentaire montrent que le revenu des exploitations agricoles orientées en production animale constitue près de 80% du revenu brut généré par l'ensemble des exploitations agricoles au Québec, soit plus de 2 milliards de dollars.» «Le secteur agro-alimentaire contribue (donc) de façon très importante à l'évolution socio-économique du Québec et la santé animale est un facteur déterminant de l'avenir de ce secteur. Or, l'importance d'un programme de formation post-DMV de spécialistes dans le domaine de la santé animale ne laisse aucun doute.»

- La Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal est la seule institution du Québec (et la seule institution francophone d'Amérique du nord) qui forme des vétérinaires. Il est donc souhaitable et logique qu'elle puisse proposer une gamme complète de programmes en médecine vétérinaire. Qui plus est, le moment s'avère propice à ce développement de ses activités puisque cette institution a réalisé des progrès notables ces dernières années «tant sur le plan de la compétence du personnel que sur l'amélioration des locaux». Ces améliorations se sont manifestées

notamment par le renouvellement ou l'acceptation par le ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, en 1984-85, de 21 projets de recherche présentés par des professeurs et des chercheurs de cet établissement et totalisant un montant de 419 000$, de même que par la décision de l'AVMA de lui décerner un agrément complet en 1985.

- En souhaitant ouvrir un programme de maîtrise de type professionnel, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ne fait que s'aligner sur le modèle nord-américain puisque «toutes les Facultés de médecine vétérinaire américaines et canadiennes, à l'exception de celle de l'Université de Montréal, offrent depuis plusieurs années des programmes de formation professionnelle supérieure dans le domaine des sciences vétérinaires appliquées».

Le sous-comité visiteur du Comité des programmes a pu vérifier, dans les limites de ses compétences, la justesse de ces arguments comme de ceux exposés dans le dossier de présentation du projet de maîtrise ès sciences vétérinaires et déjà résumés au point 2 du présent document. En outre, il a été sensibilisé à deux autres arguments, peu mis en évidence par le dossier de présentation:

- les propriétaires d'animaux de compagnie sont très nombreux au Québec. Ainsi, plus du tiers des familles québécoises possèdent un animal familier. Or, en raison tant d'un changement de leur mentalité que d'une élévation de leur niveau de vie, les propriétaires de ces animaux hésitent de moins en moins à les faire soigner lorsque nécessaire. Ce qui revient à dire que les cliniques vétérinaires ont de plus en plus besoin de médecins vétérinaires spécialistes pour venir élargir la gamme des services déjà offerts par leurs confrères généralistes;

- dans un autre ordre d'idées, la F.M.V. de l'Université de Montréal a réussi tout récemment à atteindre pour son programme de D.M.V. un niveau

de qualité comparable à celui prévalant dans les facultés et écoles de médecine vétérinaire du reste de l'Amérique du nord, et cela s'est concrétisé par l'agrément complet qui lui a été décerné cette année par l'AVMA. Il se trouve que la tendance actuelle est au développement des programmes de spécialisation dans ce genre d'établissements en Amérique du nord; la F.M.V. entend suivre ce mouvement sans retard, de manière à rester alignée sur les standards nord-américains.

3.3 Points perfectibles du projet

Les experts consultés par le Comité des programmes, après avoir reconnu dans leur quasi totalité l'opportunité de l'implantation de la maîtrise ès sciences vétérinaires, se sont posé plusieurs questions et cela à trois niveaux:

- celui de l'agencement et de la durée des études de médecine vétérinaire;

- celui des relations du projet de programme avec les autres programmes de maîtrise déjà offerts par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal;

- celui du projet de programme considéré en lui-même.

3.3.1 Agencement et durée des études de médecine vétérinaire

L'un des experts s'est étonné de la longueur des études qu'aurait à effectuer un étudiant qui s'inscrirait à la maîtrise ès sciences vétérinaires. En tenant compte du fait que «L'admission au cours de médecine vétérinaire apparaît s'orienter de plus en plus, depuis quelques années, vers les détenteurs d'un premier diplôme universitaire, habituellement en biologie» et que selon les conditions d'admission prévues dans le projet, le candidat à la maîtrise ès sciences vétérinaires (2 années d'études) devra se

prévaloir du Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (l'IPSAV, obtenu après 1 année d'études) en plus du Doctorat en médecine vétérinaire (le D.M.V., obtenu après 4 années d'études), cet expert fait réaliser que la durée totale des études universitaires accomplies par un médecin vétérinaire spécialiste «se situera au minimum à 7 ans s'il est admis après un diplôme collégial et à 10 ans s'il est admis après un baccalauréat en biologie».[1] De plus cet expert, ainsi que deux autres des experts consultés par le Comité des programmes, estiment que l'exigence de l'IPSAV pour l'admission à la maîtrise ès sciences vétérinaires ne se justifie pas puisque ce certificat «a pour but de fournir à un(e) diplômé(e) en médecine vétérinaire une expérience multidisciplinaire qui va au-delà de la formation pratique reçue au premier cycle et de le(la) préparer à la poursuite d'études plus spécialisées» (dossier de présentation, p. 2) et que la seule université canadienne, l'Université de Saskatoon, à offrir un programme de maîtrise de type professionnel en médecine vétérinaire, n'exige des candidats à cette maîtrise que le D.M.V.

Par ailleurs, selon le Conseil des universités, le maintien du certificat d'IPSAV ne s'imposerait pas non plus dans le cas des étudiants ne souhaitant pas poursuivre leurs études après l'obtention du D.M.V. puisque, selon les informations obtenues par le sous-comité visiteur du Comité des programmes, ce certificat d'internat n'est pas exigé pour l'admission à la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec[2].

3.3.2 Relations du projet de M.Sc.Vét. avec les M.Sc. déjà offertes par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Un expert a fait valoir que «Dans le contexte des ressources limitées évoquées par la faculté... il semble nécessaire que celle-ci clarifie les

1 Il faut préciser ici que la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec, consultée par le Comité des programmes, «n'a pas encore pris position sur les exigences précises de la reconnaissance des spécialistes au Québec». Elle n'a donc pas encore décidé si elle «acceptera de certifier les nouveaux spécialistes dès l'obtention de leur maîtrise ou (si) ils devront se soumettre aux exigences d'un examen de certification comme cela se fait aux Etats-Unis.»

2 Il en est ainsi parce que les étudiants se trouvent à effectuer un internat suffisant - par le moyen de travaux pratiques, stages, etc. - au sein de leur programme de D.M.V., surtout lors de sa quatrième et dernière année.

objectifs pédagogiques du nouveau programme en regard de ceux des programmes de maîtrise de recherche, dans le but d'atteindre des économies d'échelle, d'éviter la dispersion et les dédoublements.» Sans doute cet expert avait-il été surpris, tout comme le sous-comité visiteur d'ailleurs, en apprenant, aux pages 12 et 13 du dossier de présentation du projet, qu'une place serait accordée à la recherche dans ce futur programme de maîtrise pourtant de type professionnel. De plus, le sous-comité avait noté que cette maîtrise comporterait 60 crédits, alors que les maîtrises de recherche déjà offertes par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal n'en compte que 45 et, qu'en adoptant ce format pour son projet, cet établissement ne répondait pas aux attentes du Conseil des universités relativement à la durée des études de maîtrise.

Sur ces deux points, le sous-comité visiteur a obtenu des éléments d'explication en partie satisfaisants selon le Conseil des universités.

En ce qui a trait à la place de la recherche dans la M.Sc.Vét., il est exact que le dossier de présentation y fait allusion. Cependant, d'une part il faut savoir qu'il s'agirait de recherche appliquée et, d'autre part, de sensibiliser plutôt que d'initier les étudiants à la pratique de ce genre de recherche. En réalité, la M.Sc.Vét. envisagée par l'Université de Montréal et les trois M.Sc. déjà offertes par sa Faculté de médecine vétérinaire poursuivent des objectifs entièrement différents: la préparation à la pratique professionnelle au niveau de la spécialisation dans un cas, et à la recherche au sens plein du terme, dans l'autre.

Pour ce qui est du nombre de crédits que comporterait la M.Sc.Vét., il est de 60 et non pas de 45, car le nouveau programme consisterait en fait en un programme de résidence sous le format d'une maîtrise. Ce programme durerait donc 2 ans comme il est d'usage pour une maîtrise de ce genre, mais comme il s'agirait d'un programme de résidence devant comporter en plus des cours, un certain nombre d'activités pratiques, l'attribution de 45 cr. seulement à ce programme n'aurait pas rendu justice à la somme de travail qu'il exigerait des étudiants.

Voici les arguments invoqués par les promoteurs du projet pour justifier le choix du format d'une maîtrise:

- en Amérique du nord la tendance actuelle est de donner la forme de programmes de maîtrise (professionnelle) aux programmes de résidence en médecine vétérinaire;

- il est plus facile de contrôler le contenu et la qualité d'un enseignement quand celui-ci est proposé dans le cadre d'un programme bien structuré;

- enfin, les médecins vétérinaires spécialistes ont tout intérêt à voir leur formation couronnée par un diplôme universitaire facilement identifiable.

3.3.3 Quelques éléments du projet de programme lui-même

A ce niveau, les interrogations ou réserves des experts et du Conseil des universités ont porté sur la description des activités prévues dans le nouveau programme, le grand nombre des options et des concentrations qu'il comporterait dès l'implantation, le caractère élevé et incomplet du budget d'implantation.

3.3.3.1 Absence d'une description des activités

Si le dossier de présentation dresse bien évidemment la liste des activités prévues dans le cadre de la M.Sc.Vét., en revanche il n'en fournit pas la moindre description. Le Conseil des universités estime que cette faiblesse du dossier pourrait être corrigée facilement, puisque son sous-comité visiteur a appris que les professeurs, appelés à enseigner dans le nouveau programme, avaient dû fournir à l'administration de leur établissement la description des cours et autres activités dont ils pourraient assumer la responsabilité.

3.3.3.2 Nombre excessif des options et des concentrations prévues dès l'implantation

Il faut savoir que le projet de M.Sc.Vét. se présente selon la structure suivante:

- deux options:
  - «sciences cliniques vétérinaires»,
  - «pathologie vétérinaire»;

- six concentrations: (au sein de la première option):
  - médecine interne,
  - thériogénologie[1],
  - chirurgie,
  - ophtalmologie,
  - anesthésiologie,
  - radiologie.

Il faut également savoir que les coûts d'implantation du nouveau programme, répartis sur 4 ans dans le budget inclus dans le dossier de présentation (p. 36), se chiffreraient à 4 420 500$. De plus, il faut rappeler que le dossier de présentation explique que la grande majorité des étudiants attendus au nouveau programme serait constituée par des étudiants titulaires de l'IPSAV. Or si l'on se base sur les inscriptions enregistrées au cours des trois dernières années universitaires dans ce programme de certificat - soit, respectivement, 8,3 et 12 - il est difficile de concevoir que la nouvelle maîtrise pourrait accueillir 17 étudiants dès sa deuxième année d'implantation puis 22 étudiants, une fois sa vitesse de croisière atteinte après trois ans d'implantation, tel que cela est annoncé dans le dossier de présentation.

---

1 Cette concentration ne consacrerait aux questions liées à la reproduction.

Autrement dit, en cas d'implantation du programme complet, le nombre des étudiants dans chacune des options et concentrations serait sans doute très réduit, durant les premières années à tout le moins. Enfin, il y a lieu d'ajouter que l'Association canadienne des vétérinaires n'a encore reconnu que deux spécialités (la pathologie et la thériogénologie) et que la Corporation professionnelle des vétérinaires du Québec ne s'est pas encore prononcée sur cette question.

Dans ces conditions, même si les promoteurs du projet affirment que les options et concentrations prévues forment un tout et qu'il est par conséquent difficile de déterminer lesquelles sont prioritaires, le Conseil des universités pense que, si l'Université de Montréal était autorisée à implanter sa M.Sc.Vét., il serait sage d'exiger qu'elle procède à une ouverture graduelle de ses options et concentrations. A titre indicatif, signalons que les experts - il est toujours question des experts d'opportunité -, invités à préciser leur ordre de priorité, ont semblé exprimer une certaine préférence pour l'option «pathologie».

3.3.3.3 Un budget d'implantation élevé et incomplet

Ainsi que cela vient d'être mentionné, les coûts entraînés par l'implantation de la nouvelle maîtrise seraient considérables. Par ailleurs, une analyse plus fine du budget produit dans le dossier de présentation (p. 36) indique que certains montants correspondant aux postes «équipement» et «fonctionnement» semblent avoir été sous-évalués, étant donné tout ce qu'impliquerait la mise en route du programme complet. De fait, le sous-comité visiteur a appris que ce budget avait été calculé sur une base minimale. Ainsi, aux montants qu'il contient s'en ajouteront d'autres qui seront présentés dans le projet de réaménagement du programme de D.M.V., puisque certains équipements à acquérir, tels les appareils de radiologie, seront utilisés dans le cadre du programme de M.Sc.Vét. comme dans celui du programme de D.M.V. En outre, les coûts d'achat de tous les équipements relevant de l'informatique et qui s'avéreraient nécessaires en cas d'ouverture de la M.Sc.Vét. ne sont pas compris

dans le budget fourni dans le dossier de présentation du projet, car ils seront comptabilisés dans un budget spécifique que prépare l'Université de Montréal pour l'ensemble de ses unités administratives. D'autre part, il faut constater que le budget ne comprend pas les revenus procurés par les deux hôpitaux (Hôpital des grands animaux, Hôpital des petits animaux) qui dépendent de la Faculté de médecine vétérinaire[1].

Pour en terminer avec le chapitre des coûts d'implantation, le Conseil des universités désire attirer l'attention du Ministre de l'enseignement supérieur et de la science sur la remarque de l'un des experts concernant le principe de la rétribution des résidents. Cet expert, ayant fait constater que «la rémunération des résidents constitue une dépense des plus élevées dans ce programme, soit 270 000 $ pour l'option «Sciences cliniques vétérinaires» et 60 000 $ pour l'option «Pathologie vétérinaire» et que «dans les programmes de maîtrise de type professionnel retrouvés dans d'autres disciplines (il n'y avait pas à sa connaissance) pareil type de rémunération», se demande si «Les étudiants (qui s'inscriraient à la nouvelle maîtrise, ne pourraient) pas bénéficier du programme de prêts et bourses du Ministère de l'éducation». Selon le Conseil, la prise en compte de ces frais de rémunération des résidents dans les dépenses d'implantation constitue en effet une pratique incorrecte, d'autant plus qu'il s'agit bien évidemment de frais qui reviendront chaque année.

---

1 Ces deux hôpitaux qui dépendent de la F.M.V. de l'U. de Montréal sont ouverts aux propriétaires d'animaux de ferme, de course et de compagnie.

L'administration de ces hôpitaux ne tient pas compte des coûts réels des soins prodigués, pour se faire payer par les personnes qui viennent y faire examiner et soigner leurs animaux.

Les revenus de ces deux hôpitaux leur permettent de s'autofinancer en partie (achat de médicaments, etc.); cependant ils ne sont pas suffisants pour assurer les salaires du personnel et l'amortissement de l'équipement.

3.4 Conclusion

Le Conseil des universités reconnaît très facilement, à la suite des experts, l'opportunité pour le réseau universitaire québécois de s'enrichir d'un programme de résidence en médecine vétérinaire, tant les raisons justifiant une telle position sont nombreuses et valables. Qu'il suffise d'en rappeler ici quelques-unes: l'importance du secteur agro-alimentaire dans l'économie du Québec et, partant, de ses besoins en médecins vétérinaires spécialistes, le fait que la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal soit le seul établissement francophone d'Amérique du nord habilité à former des vétérinaires et, enfin, l'existence d'un (de) programme(s) de formation de médecins vétérinaires spécialistes dans chacune des autres facultés de médecine vétérinaire d'Amérique du nord.

Toutefois le Conseil considère qu'il vaut mieux, à cause des points faibles contenus dans le dossier de présentation du projet de maîtrise ès sciences vétérinaires soumis par l'Université de Montréal, ne pas recommander, dans l'immédiat, l'implantation de ce nouveau programme. Aussi est-il d'avis que cette université devrait être invitée à soumettre au Comité des programmes un nouveau dossier de présentation qui devrait comporter les principales améliorations suivantes:

1. une révision de la séquence D.M.V./M.Sc.Vét. dans le sens d'une suppression de l'IPSAV, quitte à allonger le programme de résidence - de manière à respecter les exigences de l'Association canadienne des médecins vétérinaires en ce qui a trait à la durée des études de spécialisation en médecine vétérinaire - et à le couronner par un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) selon la pratique adoptée en médecine. Selon le Conseil en effet, en cas d'implantation d'un programme de résidence ce certificat d'internat (IPSAV), qui se voulait un début de spécialisation en attendant mieux, perd l'essentiel de sa raison d'être. Par ailleurs, son maintien ne s'impose pas non plus dans le cas des étudiants ne souhaitant pas poursuivre leurs études après l'obtention du D.M.V., puisque ce certificat n'est pas exigé d'eux pour l'admission à la Corporation professionnelle des médecins vétérinaires du Québec.

2. une description des diverses activités prévues à l'intérieur du nouveau programme;

3. un calendrier d'implantation graduelle des options et concentrations prévues, avec justification à l'appui de l'ordre de priorité ainsi établi; de fait, même si le Conseil approuve tout à fait la F.M.V. de l'Université de Montréal de vouloir combler son retard en matière de spécialisation, il estime qu'il serait plus sage de prévoir un tel calendrier puisque:

. l'implantation de toutes les options et concentrations en même temps coûterait très cher,

. en cas d'implantation du programme complet, le nombre des étudiants dans chacune des options et concentrations serait très réduit, durant les premières années à tout le moins,

. l'Association canadienne des vétérinaires n'a encore reconnu que deux spécialités et la Corporation professionnelle des vétérinaires du Québec ne s'est pas encore prononcée sur cette question;

4. un budget d'implantation mieux défendu, plus détaillé au niveau des équipements requis, retravaillé pour tenir compte des revenus obtenus grâce aux deux hôpitaux dépendant de la F.M.V. de l'U. de Montréal, et excluant la rémunération des résidents.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la soumission, par l'Université de Montréal, d'un programme de maîtrise ès sciences vétérinaires (M.Sc.Vét.) en vue de son implantation dans sa Faculté de médecine vétérinaire;

CONSIDÉRANT l'avis de qualité favorable formulé sur ce projet par le Sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ;

CONSIDÉRANT l'agrément complet décerné à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal par l'AVMA, à la suite de sa dernière visite d'évaluation, en 1985;

CONSIDÉRANT la quasi unanimité des experts consultés par le Comité des programmes relativement à l'opportunité de l'implantation du dit nouveau programme et le bien fondé de leurs principaux arguments, à savoir:

- les services susceptibles d'être rendus par des médecins vétérinaires spécialistes au Québec compte tenu de l'importance du secteur agro-alimentaire dans son économie et de la complexité croissante des techniques propres à ce secteur;

- la présence au Québec d'un seul établissement habilité à former des vétérinaires, soit la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

- l'existence d'un (de) programme(s) de formation de médecins vétérinaires spécialistes dans chacune des autres facultés de médecine vétérinaire d'Amérique du nord;

CONSIDÉRANT le caractère inadapté du certificat d'IPSAV en cas d'implantation de la M.Sc.Vét. puisque cet internat a été conçu comme un début de spécialisation dans l'attente d'un programme de résidence complet, et

son caractère non nécessaire dans le cas des étudiants désirant arrêter leurs études après l'obtention du D.M.V., puisque non exigé d'eux pour l'admission à la CPMVQ;

CONSIDÉRANT l'absence d'une description des activités dans le dossier de présentation du projet de M.Sc.Vét.;

CONSIDÉRANT les coûts très élevés entraînés par l'implantation simultanée de toutes les options et concentrations prévues dans cette M.Sc.Vét., le nombre très réduit des étudiants susceptibles de s'inscrire dans chacune d'entre elles durant les premières années d'implantation du dit programme et, enfin, la reconnaissance, pour le moment, de seulement deux spécialités par l'Association canadienne des vétérinaires;

CONSIDÉRANT le caractère incomplet du budget d'implantation inclus dans le dossier de présentation du projet de M.Sc.Vét.;

le Conseil des universités recommande au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science:

(1. de reconnaître l'opportunité de l'implantation
(du programme de formation de médecins vétérinaires
(spécialistes envisagé par l'Université de Montréal;
(
(2. d'inviter cette université à soumettre au Comité des
(programmes une version retravaillée du dossier de
(présentation correspondant, qui devrait comporter les
(principales améliorations suivantes:
(
(a. une révision de la séquence D.M.V./M.Sc.Vét. dans le
(sens d'une suppression de l'IPSAV, quitte à allonger
(le programme de résidence et à le couronner
(par un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) plutôt que
(de maîtrise ès sciences vétérinaires;

(b. une description des diverses activités prévues;
(
(c. un calendrier d'implantation graduelle des options et
(concentrations prévues, avec justification à l'appui
(de l'ordre de priorité ainsi établi;
(
(d. un budget d'implantation mieux défendu, plus détaillé au
(niveau des équipements requis, modifié pour tenir compte
(des revenus procurés par les deux hôpitaux rattachés
(à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université
(de Montréal et excluant la rémunération des résidents.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 170e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 décembre 1985.